

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 237

présenté par
M. François-Michel Lambert et M. Molac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.